

# Autorisation préalable de mise en location

PIERRELAYE



NOUVELLE  
MISE À JOUR

**1<sup>ER</sup>**  
**JUILLET**  
**2024**



RETROUVEZ  
TOUTES LES INFORMATIONS  
DU " PERMIS DE LOUER "   
SUR VOTRE SMARTPHONE

**PERMIS DE LOUER**  
ÊTES-VOUS CONCERNÉ ?  
EN PRATIQUE, COMMENT  
ÇA MARCHE ?  
DÉMARCHES EN LIGNES ?

**Rendez-vous sur Valparisis.fr  
rubrique " Habiter, se loger "**

**Valparisis**  
AGGLO

# Location ? Colocation ?

Les logements de plus d'un an situés dans le périmètre fixé doivent faire l'objet d'une autorisation avant d'être mis en location. La demande peut être effectuée par voie dématérialisée sur [valparisis.fr](https://valparisis.fr). Le **permis de louer**, délivré par la communauté d'agglomération après inspection du logement, vise à lutter contre l'habitat indigne et dégradé.

## PLAN DE PIERRELAYE



### LÉGENDE

 Périmètre du « Permis de louer »  
Échelle de la carte 1/16 500e  
Éditée le 01/05/2024  
SIG Communauté d'agglomération Val Parisis  
Source : SIG/Vue aérienne PCRS 2022 CAVP/cadastre DGFIP 2023  
Illustration non contractuelle

### Les rues concernées

Avenue du Général Leclerc  
Rue Carnot  
Rue Claude Grenthe  
Rue d'Epluches

Rue des Jardins  
Rue du Général de Gaulle  
Rue Georges Boucher  
Rue Jean Nicolas Leveau

Rue Léon Pelouse  
Rue Pasteur  
Rue Thibivilliers  
Rue Victor Hugo